Informations Municipales

Semécourt

Février 2025

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Chaque année, au cours des premiers mois, les différentes collectivités territoriales dans les communes, sont confrontées à l'élaboration du budget.

Ainsi la commission des Finances de la commune comprenant l'ensemble du conseil municipal se réunit à plusieurs reprises afin de préparer le budget primitif 2025.

Cette préparation du budget est établie sans augmentation du foncier bâti et non bâti depuis 1985 tout en continuant les investissements sans recours à l'emprunt. C'est une de nos priorités d'améliorer sans cesse la qualité de vie dans notre village, de moderniser nos infrastructures quand cela est possible tout en maintenant un budget à l'équilibre.

Les dépenses de fonctionnement sont calculées de façon responsable afin de continuer à honorer les aides et services aux habitants comme les années précédentes.

Par ailleurs, les présidents d'associations seront reçus en mairie dans le but de nous présenter leurs projets et leurs besoins financiers qui seront étudiés par la commission Associations.

Je vous remercie par avance pour l'accueil que vous réserverez à nos jeunes du Conseil Municipal des Jeunes lors de leur tournée.

Prenez soin de vous.

Votre maire

Martine MARTIN

MAIRIE DE SEMECOURT 3 place de la République 57280 SEMECOURT
Directeur de la publication : Martine MARTIN – dépôt légal : Février 2025
Tél. : 03.87.51.12.56 – accueil@mairie-semecourt.fr

MUNICIPALITE

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT LE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2024.

DISTRIBUTION DES SACS DE TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES

ELLE AURA LIEU AUX ATELIERS MUNICIPAUX

VENDREDI 28 FEVRIER DE 16H A 18H30

Et SAMEDI 1ER MARS DE 9H30 A 11H30

IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE DISTRIBUTION

En cas d'empêchement, nous vous invitons à solliciter un voisin, un ami

LA POSTE VOUS INFORME

La boîte à lettres située **13 rue Jacquemin** ne sera plus en service.

La boîte à lettres située **19 rue de Verdun** est et restera toujours en service.

Une réflexion est à l'étude pour proposer aux personnes vulnérables un moyen de collecte directement à domicile depuis leur boîte à lettres personnelles.

COLLECTE DU TRI SELECTIF

En raison du lundi 21 avril 2025 férié le ramassage des sacs de tri sélectif est reporté au lundi 28 avril 2025.

SECURITE

Stationnement prolongé sur la voie publique

Nous vous rappelons que le stationnement prolongé sur la voie publique, pour tout véhicule, est limité à 7 jours consécutifs sur un même emplacement, sans bouger...

Passé ce délai, vous encourez une contravention de 35 euros.

Le stationnement sur les trottoirs est interdit. Nous vous invitons à privilégier vos parkings privés et garages afin de libérer les parkings publics.

ECOLES

Groupe scolaire Jean-Morette
6, place Curie
57280 SEMECOURT
Tel: 03.87.51.11.22
ecole.semecourt@gmail.com

INSCRIPTION SCOLAIRE RENTREE 2025

Enfants nés en 2022
Procédure d'inscription à l'école maternelle en Petite Section

ETAPE1 : PASSAGE MAIRIE

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, les inscriptions à la mairie se tiennent **du lundi 3 mars au vendredi 28 mars 2025**.
Merci de vous rendre en mairie avec les documents suivants :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : carnet de santé

La mairie vous délivre un certificat d'inscription et un dossier à compléter.

ETAPE 2 : PASSAGE ECOLE

Une fois le passage en mairie effectué, les documents complétés et signés, vous êtes invités à contacter Mme CACIC, directrice du groupe scolaire afin de finaliser l'inscription administrative de votre enfant en apportant le certificat d'inscription de la mairie et le dossier école.

- En prenant RDV par téléphone au 03.87.51.11.22 aux heures d'ouverture de l'école : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Mme CACIC est avec sa classe de GS/CP toute la semaine et déchargée le vendredi.
- Si votre enfant a des frères et sœurs qui fréquentent déjà notre établissement, les documents peuvent être remis directement à Mme CACIC.

Ce RDV se fera à l'école élémentaire au 6 place Curie.

ETAPE 3 : VISITE ECOLE MATERNELLE – RUE PIERRE CURIE

Une vingtaine d'élèves de petite section sont attendus à la rentrée scolaire 2025. De ce fait, nous vous informerons d'une visite de l'école maternelle avec votre enfant un samedi matin du mois de juin de 10h à 11h30. Il vous sera proposé de rester avec votre enfant afin de l'accompagner dans ses premiers pas à l'école en jouant, en profitant de la cour de récréation.

TRAVAUX, REGLEMENTATION, URBANISME

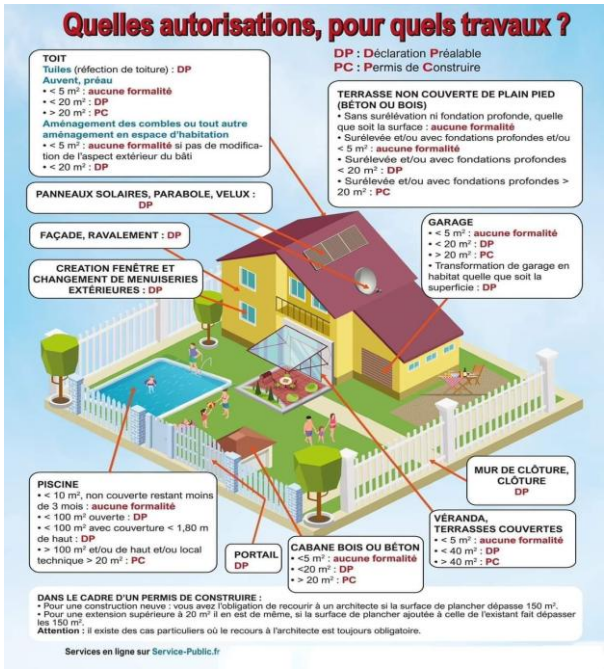

Les dossiers d'urbanisme (demande de permis de construire, déclaration préalable) peuvent être faits sur https://www.geopermis.fr/ avec l'aide du site du service public.

Les dossiers « papier » sont toujours acceptés, ils sont à déposer en mairie.

Nous attirons votre attention sur le fait que tous les dossiers envoyés par courriel ne sont pas acceptés.

N'hésitez surtout pas à passer en mairie pendant nos heures d'ouverture si vous avez des questions sur les démarches à effectuer.

CADRE DE VIE-ENVIRONNEMENT

PLANTATIONS

Chacun est libre de planter sur son terrain le nombre d'arbres et d'espèces qu'il veut. Toutefois, il convient de respecter certaines règles tant dans le cas de plantations à proximité d'une propriété voisine que dans le cas de plantations à proximité du domaine public.

Le principe général est de tout faire pour éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et y causent des dommages. On ne peut les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative. Les distances de plantations sont indiquées dans l'article 671 du code civil, à défaut de règlement ou d'usage local, à savoir : Tout arbre dépassant 2 m de haut doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative.

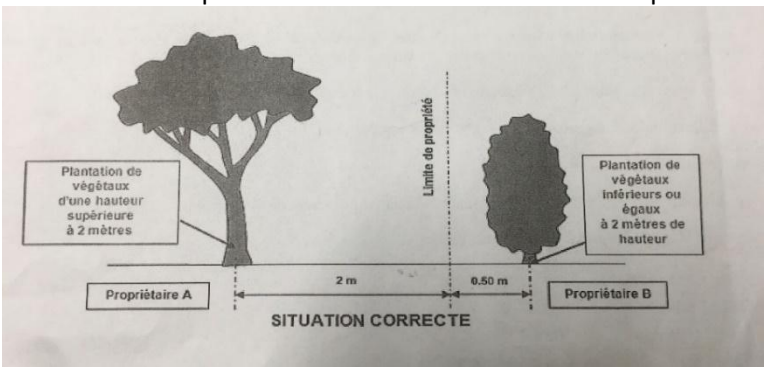

Tout arbre ne dépassant pas 2 m peut et doit être planté à 0,50 m au moins de la limite séparative des deux propriétés.

Si un propriétaire constate que les racines des arbres voisins pénètrent sur son terrain, il peut alors les couper lui-même. Si ces racines causent des dommages sur son bien, il peut engager la responsabilité du propriétaire.

Un propriétaire constatant que *les branches des arbres voisins dépassent la limite séparative* et surplombent son terrain peut exiger du voisin qu'il coupe ses branches. Il ne peut toutefois le faire lui-même sans l'autorisation du propriétaire.

Concernant les plantations le long de la voie publique, les règles du code civil s'appliquent et les riverains doivent procéder à l'élagage des branches et de la végétation à la limite de l'alignement.

Cet article ne traite que de généralités. Pour plus de précisions, il conviendra de se reporter aux articles 671, 672 et 673 du code civil.

OBJETS ENCOMBRANTS

Nos agents passeront récupérer les objets encombrants le mardi 18 mars le matin. Veuillez déposer vos éléments la veille au soir en prenant soin de laisser libres les passages sur les trottoirs. Nous vous rappelons que Rives de Moselle propose ce service tout au long de l'année sur rendez-vous.

RECUPERATION DES FAGOTS DE TAILLE DE VOS ARBRES

Elle aura lieu le 8 avril le matin. Comme les années précédentes, vous voudrez bien ficeler les fagots et les déposer devant vos habitations.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

RESTOS DU CŒUR

Ils vous l'ont annoncée lors de leur présentation des vœux du 12 janvier. Les élus du CMJ organiseront une collecte au profit des RESTOS DU CŒUR de Marange Silvange le 29 mars de 9h30 à 11h30.

CENTRE ACTION SOCIALE

BUS DES AINES

Le bus mis à disposition gracieusement par la mairie pour les personnes à partir de 55 ans passera les 07/03/2025, 21/03/2025, et 04/04/2025. Rendez-vous rue Nationale à 13h30 et devant le restaurant L'Aromate à 13h38.

DON DU SANG

La collecte aura lieu les lundis 17 mars et 7 avril à la salle des fêtes de Maizières les Metz de 15h à 17h.

ASSOCIATIONS

Domino

Lever de rideau

« Les Belles-Sœurs », Comédie de Eric Assous

Pièce de l'atelier Théâtre de Lever de Rideau

Mise en scène par Didier Doumergue

<u>Présentation</u> : Francky invite dans sa nouvelle maison de campagne ses deux frères et ses belles-sœurs. Qu'est-ce qu'une belle-sœur ? Une pièce rapportée qui doit trouver sa place dans une tribu. Là, elles sont trois et aucune ne ressemble à l'autre. Et puis, il y a le grain de sable qui va faire exploser les non-dits, les fantasmes, les mensonges, les faux-semblants et les couples…. C'est Talia, la ravissante secrétaire de Francky, que les deux autres frères ont très bien connue, et qui est aussi invitée ! C'est aussitôt la panique chez les hommes et la suspicion chez les femmes. **Une comédie familiale hilarante où mensonges, rivalités et adultères nous rappellent que les hommes sont (en général) plutôt lâches, et les femmes (souvent) impitoyables !**

Le Samedi 22 Mars à 20 h		Le Vendredi 28 Février à 20h
Le Dimanche 23 Mars à 15 h		le Samedi 1 Mars à 20h
Salle des Fêtes de Semécourt	**et**	Salle des Fêtes de Fèves

PAS DE RESERVATION